

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le huit décembre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Pierre DUFAY a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCATION

Datée	du 8/12/25
Affichée	le 8/12/25

OBJET

Rétrocession d'une portion de la RD12 dans le domaine public communal de L'Aigle

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
Charlène RENARD a donné pouvoir à Didier COUSIN
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL
TRÉPIER
Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

Absents excusés : Philippe THOURET, Jacky DE TAEVERNIER

Absents : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Monsieur MARTEL, Vice-Président délégué à la Voirie, expose aux membres du Conseil, que par délibération en date du 19 septembre 2016, la commune de L'Aigle a approuvé le classement de la RD12 dans la voirie communale. Ce tronçon concerne les avenues Kennedy et Comtesse de Ségur, sur une longueur de 684ml.

Le transfert dans le domaine public communal devait être effectif après réfection de la couche de roulement par le Département. Ces travaux n'ont pas pu avoir lieu au motif qu'il n'a pas été réalisé préalablement la réfection des réseaux sous chaussée. Aucune planification n'existant actuellement pour ces travaux, le Département propose d'établir une convention de financement avec la Communauté de Communes, compétente en matière de voirie communale, afin de lui verser le montant correspondant aux frais de remise en état de la voie transférée. Ainsi, le montant proposé est de 113 700 €, calculé sur la base du marché départemental en cours. Ce montant sera actualisable au moment de la réalisation des travaux.

- Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 mars 2017 approuvant le déclassement de la RD 12 sur la commune de L'Aigle ;
- Vu la délibération du Conseil municipal de L'Aigle du 19 septembre 2016 approuvant le classement de la RD 12 dans la voirie communale ;
- Considérant que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est compétente en matière de voirie communale ;
- Considérant que la réfection de la couche de roulement n'a pas été réalisée par le Département ;
- Considérant le projet de convention de financement entre la CDC des Pays de L'Aigle et le Département de l'Orne, relative au transfert de la RD 12 du domaine public départemental au domaine public communal.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'intégration dans la voirie d'intérêt communautaire la portion de la RD 12 dès lors que la commune aura informé la Communauté de communes par lettre recommandée avec accusé de réception, de son transfert dans le domaine public communal
- **ACCEPTE** les conditions financières proposées par le Département de l'Orne
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir aux conditions susmentionnées et tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération

VOTE : UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20251218-2025-12-18-234-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 24 DEC. 2025

Publié en ligne le 24 DEC. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20251218-2025-12-18-234-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20251218-2025-12-18-234-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025